



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 JUILLET 2015.**

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres présents à la séance	25
Nombre de membres représentés	04
Nombre de membres non représentés	04

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-Jacques GRESSION, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FLORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ, M. Jean-François CLAIR, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mme Chantal DURAND, donne procuration à Mme Jeannine CHERY  
M. Boulaieb KADDANI, donne procuration à Mme Catherine MEUNIER  
Mme Amélie SELLAM, donne procuration à M. Francis SELLAM  
Mme Louise MARIE-MABIT, donne procuration à M. Michel LAVAL

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

M. OLIVIER DOSNE, M. ALAIN BARUGEL, M. MAXIME OUANOUNOU, MME MARIE-FRANCE ASTEGIANI-MERRAIN

**SECRETARE DE SEANCE : MME CATHERINE MEUNIER**

**DELIBERATION N°16**

**DEMANDE DE PROROGATION DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE  
PRISE DANS LE CADRE DE LA ZAC DES HAUTS DE JOINVILLE**

**PREAMBULE – M. Jean-Jacques GRESSION, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme, au Cadre de Vie et au Développement Durable.**

Mes Chers Collègues,

La Zone d'Aménagement Concertée des Hauts de Joinville a été déclarée d'utilité publique par arrêté du Préfet du Val-de-Marne le 7 juillet 2010. La durée de validité de la déclaration d'utilité publique (DUP) a été fixée à 5 ans. Les biens restant à acquérir ne concernent plus que l'ilot C de la ZAC. Une ordonnance d'expropriation a déjà été prise sur les ilots A et E, mais toutes les acquisitions ont pu être faites à l'amiable. Nous conservons le même objectif pour les acquisitions restantes de l'ilot C et espérons ne pas avoir à saisir le Juge de l'Expropriation.

Le délai du 7 juillet 2015 ne permet pas d'achever l'acquisition des emprises de l'ilot C et leur affectation, les négociations avec certains propriétaires n'ayant pas encore abouti.

En application de l'article L.121-5 du Code de l'Expropriation, lorsque le délai accordé pour réaliser l'expropriation n'est pas supérieur à cinq ans, un acte pris dans la même forme que l'acte déclarant l'utilité publique peut, sans nouvelle enquête, proroger une fois les effets de la déclaration d'utilité publique pour une durée au plus égale à la durée initiale.

Je vous propose donc de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne la prorogation d'une durée de 5 ans, au profit de notre Commune, de l'arrêté préfectoral n°2010/5770 du 7 juillet 2010, portant déclaration d'utilité publique la ZAC des Hauts de Joinville, caduque à compter du 8 juillet 2015 faute de prorogation.

Document de référence	Principaux textes réglementaires
Avis de la commission « Urbanisme, Cadre de Vie et Développement Durable » en date du 23 juin 2015	- code Général des Collectivités Territoriales - code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 300-5 et suivants - délibération du Conseil Municipal du 4 mai 2004 approuvant les objectifs de la création de la ZAC des Hauts de Joinville, ainsi que les objectifs et modalités de concertation - délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2007 approuvant le dossier de création de la ZAC et le bilan de la concertation - délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2007 retenant la candidature de la Société GESTEC - délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2009 approuvant l'avenant n°1 au Traité de Concession - délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2010 approuvant la modification du P.L.U. la demande de Déclaration d'Utilité Publique et la déclaration de projet - délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2013 approuvant l'avenant n°2 au Traité de Concession - délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2013 approuvant les modifications du dossier réalisation de la ZAC - délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2013 approuvant le programme des équipements publics - Arrêté préfectoral n°2010/5770 du 7 juillet 2010 déclarant d'Utilité Publique la ZAC des Hauts de Joinville - arrêtés de cessibilité en date du 26 décembre 2011 et 8 novembre 2012, et ordonnance d'expropriation en date du 21 juin 2012 pour les ilots A et E - contrat de concession signé le 18 février 2008, l'avenant n°1 au contrat en date du 8 février 2009 et l'avenant n°2 au contrat en date du 24 avril 2013 - dossier d'enquête préalable à la DUP - avis favorable

**LE CONSEIL,**

En l'absence du MAIRE, de M. Alain BARUGEL et de M. Maxime OUANOUNOU

Sous la Présidence de M. Jean-Jacques GRESSION

Après en avoir délibéré, par :

pour	23	M. Jean-Jacques GRESSION, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boulaieb KADDANI, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FLORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amélie SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
------	----	---

contre	6	M. Jean- François CLAIR, Mme Marie-Louise MABIT, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
abstention	-	-

M. LE MAIRE, M. BARUGEL et M. OUANOUNOU, absents de la séance, ne prennent pas part au vote.

**Article 1** – Sollicite auprès de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne la prorogation d'une durée de 5 ans, au profit de notre Commune, de l'arrêté préfectoral n°2010/5770 du 7 juillet 2010, portant déclaration d'utilité publique la ZAC des Hauts de Joinville, afin que soit prolongée la validité de cette DUP jusqu'au 7 juillet 2020.

**Article 2** – Autorise M. Jean-Jacques GRESSION, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, à saisir Monsieur le Préfet à l'effet de l'article 1.

Jean-Jacques GRESSION  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Joinville-le-Pont



Le soussigné, Jean-Jacques GRESSION, Maire-Adjoint, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été  
 publiée le : 30 JUN 2015  
 Notifié le : 30 JUN 2015  
 Télétransmis au contrôle de légalité le : 30 JUN 2015

Fait à Joinville-le-Pont le 11 JUIL 2015

